## Amoris laetitia appliquée : des divorcés remariés communient



Article rédigé par Jeanne Smits, le 15 juin 2017

Prétendre qu'*Amoris laetitia* est susceptible d'une interprétation orthodoxe relève de plus en plus de l'aimable fiction, voire du manteau de Noé. C'est en invoquant sa lettre et son esprit qu'une paroisse argentine a organisé une messe dominicale, le 11 juin dernier, pour accueillir solennellement des couples divorcés « remariés » et leur permettre de communier. L'église de San Roque, paroisse de Reconquista dont l'évêque, Mgr Angel José Macin a lui-même présidé la cérémonie, a ainsi été le théâtre d'un sacrilège organisé par son pasteur.

Mgr Macin, nommé évêque de Reconquista en 2013 par le pape François, a très clairement justifié cette démarche – inédite à notre connaissance – en invoquant le document *Amoris laetitia* mais aussi la lettre envoyée il y a six mois par le pape aux évêques du Grand Buenos Aires approuvant leur manière de lire l'Exhortation. Lettre où le pape les félicitait d'avoir explicité des « critères de base » pour l'interprétation du fameux chapitre 8 ouvrant la porte des sacrements à certaines personnes en situation « dite irrégulière »...

L'application d'"Amoris laetitia" clarifiée par la communion festive de divorcés remariés

Parmi ces critères, le 6e d'entre eux concernait les divorcés « remariés », juridiquement toujours engagés par leur mariage sacramentel à qui l'on ne pourrait demander de vivre dans la continence :

« **Point n° 6.** En d'autres circonstances plus complexes, et lorsqu'il n'a pas été possible d'obtenir une déclaration de nullité, l'option évoquée peut ne pas être mise en œuvre dans les faits. Nonobstant, un chemin de discernement est également possible. Si on en arrive à reconnaître que, dans un cas concret, il y a des limitations qui atténuent la responsabilité et la culpabilité (cf. 301-302), particulièrement lorsqu'une personne estime qu'elle tomberait dans une nouvelle faute en faisant du tort aux enfants de la nouvelle union, *Amoris laetitia* ouvre la possibilité de l'accès aux sacrements de la Réconciliation et de l'Eucharistie (cf. 336 et 351). Ceux-ci à leur tour disposent la personne à continuer de mûrir et de croître avec la force de la grâce ».

A la paroisse San Roque, on a trouvé une trentaine de couples en ce cas, pas moins, affirme le site Adelantelafe.com qui rapporte les propos de témoins oculaires de la cérémonie (la presse locale est beaucoup plus vague). Les trente couples étaient soit des divorcés « remariés » soit des divorcés se trouvant engagés dans une nouvelle union, qui ont tous suivi un « chemin de discernement » tel que l'évoque le texte cité ci-dessus. « Discernement » : l'un des maîtres mots d'*Amoris laetitia* tels que les rappelait le pape dans sa lettre aux évêques argentins. « Simplement accueillir, accompagner, discerner, intégrer » : à San Roque, c'est ce qu'on revendique avoir fait.

## En Argentine, une messe solennelle spéciale pour les divorcés remariés

De samedi en samedi, sur une période de sept mois, les couples en question ont participé à des rencontres qualifiées de « chemin de discernement », qui ont abouti, dans « l'accompagnement » pastoral, à cette messe d'accueil (« Bienvenus pour ce retour à la maison » furent les premiers mots de l'évêque au début de la messe). Avec pour finir l'« intégration » puisque toute l'assistance, les couples en « situations spéciales » comme le dit de manière sibylline la presse locale et leurs proches ont communié. Pour la plus grande satisfaction de l'évêque...

On ne sache pas que les couples en question se soient engagés à vivre comme « frère et sœur ». Cela n'a pas été dit – pas plus que l'évêque n'a rappelé ce qu'est le péché d'adultère et quelles sont ses conséquences notamment sur le plan sacramentel.

Cela n'a pas été dit, mais il ne fait pas de doute que les quelque trente couples « réintégrés » ne se sont pas engagés en ce sens, car tel n'est pas l'objectif du « chemin de discernement » évoqué dans les critères d'application cités par Mgr Macin. C'est en effet au « Point n° 5 » que ceux-ci évoquent le cas des couples choisissant de vivre ainsi, le point 6 étant réservé à ceux qui ne le font pas. Lorsqu'un couple choisit de mettre ainsi sa vie en conformité avec la volonté divine le « discernement », droit pour le coup, a déjà eu lieu et ils peuvent accéder à la communion sans difficulté.

## La paroisse San Roque de Reconquista reçoit une trentaine de couples en situation « spéciale ».

On aurait pu imaginer – hypothèse – une cérémonie spéciale, une « messe solennelle » où l'évêque, ou le curé, prendrait acte de telles décisions en donnant en exemple aux fidèles les couples concernés (encore que cela paraisse psychologiquement délicat à mettre en œuvre...).

C'est le contraire qui s'est passé : on a scandalisé les fidèles (en ce sens qu'on leur a présenté un mal comme un exemple à suivre) en célébrant publiquement l'accès à la communion de couples en « situation irrégulière ». Ce que même les critères argentins ne recommandent pas – leur point n° 9 le dit clairement :

« Il peut être opportun qu'un éventuel accès aux sacrements se réalise de manière discrète, surtout lorsque l'on prévoit des situations conflictuelles. Mais en même temps il ne faut pas laisser d'accompagner la communauté pour qu'elle grandisse dans l'esprit de compréhension et d'accueil, sans que cela implique de créer des confusions quant à l'enseignement de l'église à propos du mariage indissoluble ».

## L'interprétation d'"Amoris laetitia" clarifiée selon les critères argentins

La cérémonie du 11 juin était tout sauf « discrète » : elle mettait les divorcés « remariés » au centre et s'est accompagnée de séances photo et d'avis dans la presse locale, comme d'autant de provocations présentées comme « la première expérience de discernement, d'accompagnement et d'intégration d'un groupe de fidèles se trouvant dans des situations spéciales », comme le dit Radio Amanecer, photos à l'appui.

Autrement dit : si on se scandalise, on a tort, et la communauté elle-même aurait tort de susciter des « situations conflictuelles » en refusant à ces nouveaux « bons paroissiens » l'accueil qu'ils méritent.

Source: Réinformation TV